

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE
SOCIETE EN COURS DE FORMATION
EXEMPLAIRE BANQUE

Je soussignée :
Mme ATINAULT Alienor Marie, née le 21.07.1982 à SAINT VALERY EN CAUX

demeurant : 204 RUE PIERRE MENDES FRANCE
27210 BEUZEVILLE
FRANCE

futur actionnaire/associé ou fondateur unique de la société de nature juridique autre société à responsabilité limitée A TIRE D AILES (la "Société en formation"), actuellement en cours de constitution,

demande à BNP Paribas, de bien vouloir ouvrir, tant en mon nom personnel qu'au nom et pour le compte de la "Société en formation", un compte spécial destiné à recevoir les fonds correspondant au dépôt du capital social de la "Société en formation" conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code de commerce.

Ce compte sera ouvert sous la dénomination ci-dessus précisée de la future société suivie de la mention "Société en formation".

Ce compte aura pour objet les versements relatifs à la souscription en numéraire et à la libération à hauteur de 100,00 % de la valeur nominale des 500 actions/parts sociales de la société.

Je vous remets ci-joint le document qui contient l'identité de l'ensemble des futurs associés et la répartition entre eux des parts sociales* :

- ☐ le projet de statuts,
- ☐ les statuts signés,
- ☐ une copie des statuts certifiée conforme à l'original,
- ☐ la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

Vos reçus aux déposants d'espèces ou de chèques devront porter la mention de la somme versée ainsi que les nom, prénoms et domicile, ou dénomination, capital, siège social, numéro et lieu d'immatriculation au Registre du Commerce du déposant et préciser l'affectation des fonds à la souscription de 500 actions/parts sociales de la société : A TIRE D AILES (autre société à responsabilité limitée).

Si ma demande d'ouverture de ce compte concerne une SA, SAS, SARL ou SCA, et uniquement dans l'un de ces cas, les sommes déposées seront constatées par un certificat du dépositaire émis par BNP Paribas.

Les fonds déposés sur ce compte seront bloqués jusqu'à la production du certificat attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce des Sociétés (extrait Kbis) délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de BERNAY.

Au cas où la société ne serait pas constituée, les fonds ne pourront être retirés que dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fait à

Beuzeville

le 19.12.2024

Signature de l'actionnaire demandant
l'ouverture du compte

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Signature

Signature

* Cochez la(les) case(s) concernée(s)

SCPTFR000VOPTR00101





BNP PARIBAS

COMPTE PROFESSIONNEL

CONDITIONS PARTICULIERES

EXEMPLAIRE BANQUE

PONT AUDEMER

1 PLACE DE VERDUN

27500 PONT AUDEMER

Tél. Agence : 02 32 41 63 39 (numéro non surtaxé)

Service Client **3477** Service gratuit
+ prix appel

Fax : 02 35 19 86 60

A TIRE D AILES
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION
204 RUE PIERRE MENDES FRANCE
27210 BEUZEVILLE

Rédition qui prévaut sur les versions éditées précédemment

Nature Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Vous avez demandé l'ouverture du compte n° XXXXX 00124 XXXXXXXX241 XX et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous communiquons, ci-après, les conditions de fonctionnement de celui-ci :

- votre compte est arrêté trimestriellement,
- le dernier jour de chaque trimestre civil,
- vos relevés de compte vous seront adressés mensuellement, sans frais.

Vous bénéficiez d'une facilité de caisse automatique de 1 550,00 euros, sous réserve du respect des conditions reprises dans la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs qui vous a été remise ce jour.

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT :

• **INTERETS DEBITEURS**

- Calculés sur les soldes quotidiens débiteurs en valeur (pour les opérations donnant lieu à l'application d'une date de valeur),
- à un taux indexé sur le Taux de base BNP Paribas majoré de 3,000 % soit à ce jour 10,050 % l'an (taux de base : 7,050 % et majoration de 3,000 %), dans la limite du taux de l'usure publié au Journal Officiel⁽¹⁾.

Toute utilisation de la facilité de caisse automatique supérieure au montant ci-dessus n'ayant pas fait l'objet d'une convention écrite et préalable entre nous, donne lieu de plein droit à une majoration de 3 points du taux indiqué ci-dessus, soit, à ce jour 13,050 % sans que cette majoration, ou sa perception, puisse être considérée comme valant accord de la banque sur le maintien de cette utilisation excédentaire ou sur l'extension du montant de votre facilité de caisse automatique.

• **COMMISSION DE DECOUVERT**

- Calculée sur le cumul des trois plus forts débits mensuels en valeur du trimestre,
- au taux de 0,070 %, son montant est toutefois limité à la moitié des intérêts débiteurs.

• **TAUX EFFECTIF GLOBAL**

Le Taux Effectif Global (T.E.G.), commission de découvert incluse, calculé à titre d'exemple sur la base du taux des intérêts conventionnels ci-dessus indiqués, et compte tenu d'une utilisation de la totalité de la facilité de caisse automatique, de 15 jours par mois, ressort à :

- 11,926 % l'an,
- et à 15,742 % l'an sur la base d'une utilisation de la facilité de caisse automatique à hauteur de 1 677 euros pendant 3 jours, compte tenu du taux majoré.

Ce dernier exemple, présenté à titre indicatif, ne vaut, en aucun cas, accord de la banque sur une utilisation de la facilité de caisse automatique au-delà du montant autorisé figurant ci-dessus.

Le Taux Effectif Global (T.E.G.) calculé sur les utilisations du trimestre sera indiqué a posteriori sur chacun de vos relevés d'intérêts et commissions établis le dernier jour de chaque trimestre civil.

• **COMMISSION DE MOUVEMENT OU COMMISSION DE COMPTE**

- Calculée sur les mouvements débiteurs enregistrés sur votre compte,
- au taux de 0,060 %.

Les mouvements financiers, tels que les amortissements de prêts BNP Paribas, sont exonérés de cette commission.

⁽¹⁾ Par le Ministère de l'Economie dans le mois précédent le début de chaque trimestre.
Votre agence peut vous communiquer ce taux sur simple demande.



44



BNP PARIBAS

COMPTE PROFESSIONNEL
CONDITIONS PARTICULIERES
EXEMPLAIRE BANQUE

PONT AUDEMER

A TIRE D AILES
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

• **FRAIS DE GESTION**

- Appliqués en fonction du coût de gestion de votre compte, avec une perception minorée si vous êtes aussi client de notre établissement à titre privé,
- montant : après réduction, 28,75 euros.

Si vous souscrivez par ailleurs à Esprit Libre Pro, le montant des frais de gestion et celui de la commission de mouvement définis ci-dessus ne seront pas perçus pendant toute la durée d'adhésion à Esprit Libre Pro, leur coût étant intégré dans l'abonnement à Esprit Libre Pro.

DONNEES PERSONNELLES :

Dans le cadre de la relation bancaire, la Banque est amenée à recueillir auprès du Client des données personnelles le concernant. Pour plus de détails sur les finalités de traitements et modalités d'exercice des droits, consultez la Notice de protection des données personnelles qui vous a été fournie. Ce document est également disponible dans les agences et sur le site Internet mabanquepro.bnpparibas.

SECRET BANCAIRE :

Les données du client sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue la Banque dans les conditions prévues aux Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs. A ce titre, le client accepte expressément et pendant toute la durée de sa relation bancaire que les données le concernant soient transmises :

• **aux sociétés du Groupe BNP Paribas afin de :**

- prévenir, détecter et lutter contre la fraude ;
- réaliser des activités de recherche et développement notamment à des fins de conformité, de gestion du risque, de communication et de marketing ;
- obtenir une vision globale, actualisée et cohérente des clients de la Banque ;
- offrir une gamme complète de produits et services des sociétés du Groupe, pour permettre au client d'en bénéficier ;
- personnaliser le contenu et les prix des produits et services pour le client ;
- mettre en commun des moyens, informatiques notamment ;
- permettre à la Banque de se conformer à ses obligations légales et réglementaires telles que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect de sanctions internationales, d'embargos et de procédures de connaissance des clients (KYC) et la gestion du risque crédit et opérationnel (catégorie de risque/note de risque/ etc.) ;

• **hors du groupe BNP Paribas :**

- aux prestataires de services et sous-traitants liés contractuellement à la Banque ;
- aux partenaires bancaires et commerciaux, agents indépendants, intermédiaires ou courtiers, institutions financières, contreparties, référentiels centraux, commerçants accepteurs, banques, banques correspondantes, dépositaires, émetteurs de titres, agents payeurs, plateformes de bourse, sociétés d'assurances, opérateurs de systèmes de paiement, émetteurs ou intermédiaires de cartes de paiement, plates-formes d'échange, sociétés de caution mutuelle ou organismes de garantie financière ;
- à des autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires, ou locales ou étrangères, des arbitres ou des médiateurs, des autorités chargées de l'application de la loi, des agences de notation, des autorités de tutelle, des organismes gouvernementaux ou des organismes publics (tels que la Banque de France, la Caisse des dépôts et des consignations) ;
- aux prestataires de services de paiement tiers ;
- aux organismes de refinancement qui interviendraient dans une opération de crédit ainsi qu'à leurs mandataires directs ;
- à certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires, des agences de notation ou des commissaires aux comptes, ainsi qu'à tout acheteur actuel ou potentiel des sociétés ou des activités du Groupe BNP Paribas ou ses assureurs.

La Banque peut aussi partager des informations agrégées ou anonymisées au sein du Groupe BNP Paribas et en dehors de celui-ci avec des partenaires. Les données du client peuvent être agrégées dans des statistiques anonymisées pouvant être proposées à des clients professionnels.

Le client et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions et déclarations contenues :

- dans les Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs BNP Paribas en vigueur à la date de signature des présentes Conditions Particulières ;
- ainsi que dans les présentes Conditions Particulières, partie intégrante de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs.



AA



BNP PARIBAS

COMPTE PROFESSIONNEL

CONDITIONS PARTICULIERES

EXEMPLAIRE BANQUE

PONT AUDEMER

A TIRE D AILES
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

Le client et son représentant légal reconnaissent également avoir reçu le "Guide des principaux produits, services et tarifs" des Professionnels et Entrepreneurs, ainsi que les notices d'assurances et d'assistances de la(des) carte(s) s'il y a lieu.

Commencement d'exécution (cf. Titre II, Chapitre III des Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs) :
Vous devez faire connaître votre choix d'un commencement ou non d'exécution de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs pendant le délai de rétractation en cochant à cet effet la case "oui" ou "non" figurant ci-dessous :

☐ Oui

☐ Non

Fait à PONT-AUDEMER
en deux exemplaires originaux.

le 19.12.2024

Prénom, Nom du signataire

Signature du représentant légal
Lu et approuvé

MM REQUIEM ALIZEE

Lu et approuvé

Signature





ATTESTATION D'OUVERTURE DE COMPTE

BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 261 621 342 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - Identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Alizée REQUIEM soussigné(e),

atteste par la présente :

qu'à la demande de Mme ATINAULT Alienor Marie, née le 21.07.1982 à SAINT VALERY EN CAUX

demeurant : 204 RUE PIERRE MENDES FRANCE
27210 BEUZEVILLE
FRANCE

fondateur de la société autre société à responsabilité limitée en formation A TIRE D AILES au capital de 500 euros, dont le siège social est situé :

204 RUE PIERRE MENDES FRANCE
27210 BEUZEVILLE.

avec pour objet commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé.

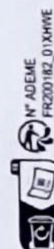
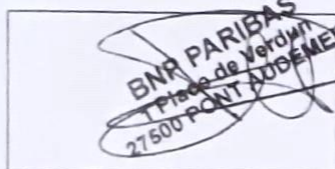
un compte destiné à recevoir les fonds provenant des souscriptions en numéraire au capital de la société en formation A TIRE D AILES a été ouvert sur les livres de son agence de PONT AUDEMER.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à

le 19.12.2024

Prénom, nom du signataire

Alizee	REQUIEM
--------	---------



BNP PARIBAS, S.A., au capital de 2 261 621 342 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Alizee REQUIEM soussigné(e),

atteste par la présente :

- que le compte ouvert sur les livres de son agence de PONT AUDEMER au nom de la société en formation A TIRE D AILES autre société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est fixé :
204 RUE PIERRE MENDES FRANCE
27210 BEUZEVILLE,

avec pour objet Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé , est créateur de la somme de 500 euros, représentant 100,00 % du capital libéré de cette société,
- que cette somme est indisponible jusqu'à justification de l'immatriculation de ladite société au Registre du Commerce et des Sociétés,
- qu'elle est en possession d'une liste comportant les nom, prénoms et domicile (ou dénomination, forme et siège social) des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

Une photocopie de cette liste, certifiée conforme par ses soins, se trouve jointe à la présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à

le 19.12.2024

Prénom, nom du signataire

Alizee	REQUIEM
--------	---------



EXEMPLAIRE BANQUE





BNP PARIBAS

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

PERSONNES PHYSIQUES

EXEMPLAIRE CLIENT

IDENTITE	MONTANT VERSE (EN EUROS)
Nom et prénom : Mme ATINAULT ALIENOR MARIE Date de naissance : 21.07.1982 Adresse : 204 RUE PIERRE MENDES FRANCE 27210 BEUZEVILLE	500

TOTAL : 500 euros.

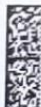
BNP PARIBAS
1 Place de Verdun
27500 PONT AUDEMER



EXEMPLAIRE CLIENT

2013年第1期

EXEMPLAIRE CLIENT





BNP PARIBAS

COMPTE PROFESSIONNEL
CONDITIONS PARTICULIERES
EXEMPLAIRE CLIENT

PONT AUDEMER

1 PLACE DE VERDUN

27500 PONT AUDEMER

Tél. Agence : 02 32 41 63 39 (numéro non surtaxé)

Service Client **3477** Service gratuit
prix appel

Fax : 02 35 19 86 60

A TIRE D AILES
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION
204 RUE PIERRE MENDES FRANCE
27210 BEUZEVILLE

Rédaction qui prévaut sur les versions éditées précédemment

Nature Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Vous avez demandé l'ouverture du compte n° XXXXX 00124 XXXXXXXX241 XX et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous communiquons, ci-après, les conditions de fonctionnement de celui-ci :

- votre compte est arrêté trimestriellement,
- le dernier jour de chaque trimestre civil,
- vos relevés de compte vous seront adressés mensuellement, sans frais.

Vous bénéficiez d'une facilité de caisse automatique de 1 550,00 euros, sous réserve du respect des conditions reprises dans la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs qui vous a été remise ce jour.

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT :

• **INTERETS DEBITEURS**

- Calculés sur les soldes quotidiens débiteurs en valeur (pour les opérations donnant lieu à l'application d'une date de valeur),
- à un taux indexé sur le Taux de base BNP Paribas majoré de 3,000 % soit à ce jour 10,050 % l'an (taux de base : 7,050 % et majoration de 3,000 %), dans la limite du taux de l'usure publié au Journal Officiel⁽¹⁾.

Toute utilisation de la facilité de caisse automatique supérieure au montant ci-dessus n'ayant pas fait l'objet d'une convention écrite et préalable entre nous, donne lieu de plein droit à une majoration de 3 points du taux indiqué ci-dessus, soit, à ce jour 13,050 % sans que cette majoration, ou sa perception, puisse être considérée comme valant accord de la banque sur le maintien de cette utilisation excédentaire ou sur l'extension du montant de votre facilité de caisse automatique.

• **COMMISSION DE DECOUVERT**

- Calculée sur le cumul des trois plus forts débits mensuels en valeur du trimestre,
- au taux de 0,070 %, son montant est toutefois limité à la moitié des intérêts débiteurs.

• **TAUX EFFECTIF GLOBAL**

Le Taux Effectif Global (T.E.G.), commission de découvert incluse, calculé à titre d'exemple sur la base du taux des intérêts conventionnels ci-dessus indiqués, et compte tenu d'une utilisation de la totalité de la facilité de caisse automatique, de 15 jours par mois, ressort à :

- 11,926 % l'an,
- et à 15,742 % l'an sur la base d'une utilisation de la facilité de caisse automatique à hauteur de 1 677 euros pendant 3 jours, compte tenu du taux majoré.

Ce dernier exemple, présenté à titre indicatif, ne vaut, en aucun cas, accord de la banque sur une utilisation de la facilité de caisse automatique au-delà du montant autorisé figurant ci-dessus.

Le Taux Effectif Global (T.E.G.) calculé sur les utilisations du trimestre sera indiqué a posteriori sur chacun de vos relevés d'intérêts et commissions établis le dernier jour de chaque trimestre civil.

• **COMMISSION DE MOUVEMENT OU COMMISSION DE COMPTE**

- Calculée sur les mouvements débiteurs enregistrés sur votre compte,
- au taux de 0,060 %.

Les mouvements financiers, tels que les amortissements de prêts BNP Paribas, sont exonérés de cette commission.

⁽¹⁾ Par le Ministère de l'Economie dans le mois précédant le début de chaque trimestre.
Votre agence peut vous communiquer ce taux sur simple demande.

KA



BNP PARIBAS

COMPTE PROFESSIONNEL

CONDITIONS PARTICULIERES

EXEMPLAIRE CLIENT

PONT AUDEMER

**A TIRE D AILES
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION**

*** FRAIS DE GESTION**

- Appliqués en fonction du coût de gestion de votre compte, avec une perception minorée si vous êtes aussi client de notre établissement à titre privé,
- montant : après réduction, 28,75 euros.

Si vous souscrivez par ailleurs à Esprit Libre Pro, le montant des frais de gestion et celui de la commission de mouvement définis ci-dessus ne seront pas perçus pendant toute la durée d'adhésion à Esprit Libre Pro, leur coût étant intégré dans l'abonnement à Esprit Libre Pro.

DONNEES PERSONNELLES :

Dans le cadre de la relation bancaire, la Banque est amenée à recueillir auprès du Client des données personnelles le concernant. Pour plus de détails sur les finalités de traitements et modalités d'exercice des droits, consultez la Notice de protection des données personnelles qui vous a été fournie. Ce document est également disponible dans les agences et sur le site Internet mabanquepro.bnpparibas.

SECRET BANCAIRE :

Les données du client sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue la Banque dans les conditions prévues aux Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs. A ce titre, le client accepte expressément et pendant toute la durée de sa relation bancaire que les données le concernant soient transmises :

*** aux sociétés du Groupe BNP Paribas afin de :**

- prévenir, détecter et lutter contre la fraude ;
- réaliser des activités de recherche et développement notamment à des fins de conformité, de gestion du risque, de communication et de marketing ;
- obtenir une vision globale, actualisée et cohérente des clients de la Banque ;
- offrir une gamme complète de produits et services des sociétés du Groupe, pour permettre au client d'en bénéficier ;
- personnaliser le contenu et les prix des produits et services pour le client ;
- mettre en commun des moyens, informatiques notamment ;
- permettre à la Banque de se conformer à ses obligations légales et réglementaires telles que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect de sanctions internationales, d'embargos et de procédures de connaissance des clients (KYC) et la gestion du risque crédit et opérationnel (catégorie de risque/note de risque/ etc.) ;

*** hors du groupe BNP Paribas :**

- aux prestataires de services et sous-traitants liés contractuellement à la Banque ;
- aux partenaires bancaires et commerciaux, agents indépendants, intermédiaires ou courtiers, institutions financières, contreparties, référentiels centraux, commerçants accepteurs, banques, banques correspondantes, dépositaires, émetteurs de titres, agents payeurs, plateformes de bourse, sociétés d'assurances, opérateurs de systèmes de paiement, émetteurs ou intermédiaires de cartes de paiement, plates-formes d'échange, sociétés de caution mutuelle ou organismes de garantie financière ;
- à des autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires, ou locales ou étrangères, des arbitres ou des médiateurs, des autorités chargées de l'application de la loi, des agences de notation, des autorités de tutelle, des organismes gouvernementaux ou des organismes publics (tels que la Banque de France, la Caisse des dépôts et des consignations) ;
- aux prestataires de services de paiement tiers ;
- aux organismes de refinancement qui interviendraient dans une opération de crédit ainsi qu'à leurs mandataires directs ;
- à certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires, des agences de notation ou des commissaires aux comptes, ainsi qu'à tout acheteur actuel ou potentiel des sociétés ou des activités du Groupe BNP Paribas ou ses assureurs.

La Banque peut aussi partager des informations agrégées ou anonymisées au sein du Groupe BNP Paribas et en dehors de celui-ci avec des partenaires. Les données du client peuvent être agrégées dans des statistiques anonymisées pouvant être proposées à des clients professionnels.

Le client et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions et déclarations contenues :

- dans les Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs BNP Paribas en vigueur à la date de signature des présentes Conditions Particulières ;
- ainsi que dans les présentes Conditions Particulières, partie intégrante de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs.



AA



BNP PARIBAS

COMPTE PROFESSIONNEL

CONDITIONS PARTICULIERES

EXEMPLAIRE CLIENT

PONT AUDEMER

A TIRE D AILES
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

Le client et son représentant légal reconnaissent également avoir reçu le "Guide des principaux produits, services et tarifs" des Professionnels et Entrepreneurs, ainsi que les notices d'assurances et d'assistances de la(des) carte(s) s'il y a lieu.

Commencement d'exécution (cf. Titre II, Chapitre III des Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs) :
Vous devez faire connaître votre choix d'un commencement ou non d'exécution de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs pendant le délai de rétractation en cochant à cet effet la case "oui" ou "non" figurant ci-dessous :

☐ Oui

☐ Non

Fait à PONT-AUDEMER
en deux exemplaires originaux.

le 19.12.2024

Prénom, Nom du signataire

Signature du représentant légal

Lu et approuvé

MM REQUIEM ALIZEE

Lu et approuvé

Signature

[Signature]

[Signature]

